

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE BOURGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 mars 2017

MEMBRES présents :

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Christophe THEBAULT

Représentants du personnel administratif et technique :

Monsieur Jean-Yves GAUTHIER

Monsieur Rolland NESTY

Représentants des enseignants :

Monsieur Andreas-Maria FOHR

Monsieur Eric CORNE

Personnalités qualifiées :

Madame Sophie CAZE, directrice du Musée Saint-Roch

MEMBRES ASSOCIES présents :

Direction de l'Ensa-Bourges :

Monsieur Antoine REGUILLON, Directeur

Madame Claudine TROUGNOU, Secrétaire Générale

Agent comptable de l'Ensa-Bourges :

Philippe DAUDENTHUN

Représentants de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication :

Madame Delphine CHRISTOPHE-TASTET, Direction Générale de la Création Artistique

Représentants de l'Etat, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et de la Mairie de Bourges :

Monsieur Pierre DALLOIS, Chargé de mission Arts-Plastiques et Industries Culturelles du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Monsieur Frédéric CHARPAGNE Mairie de Bourges

PERSONNES excusées :

Madame Alexandra BENHAMOU, représentante des étudiants

Madame Marine DE GARNIER DES GARRETS, représentante des étudiants

Monsieur Pascal BLANC, Mairie de Bourges

Madame Aude BUFFIER, Mairie de Bourges

Madame Ingrid LUCHE, représentante des enseignants

Monsieur Benoit MATHIAUD, Inspecteur au contrôle budgétaire

Monsieur Jean-Christophe ROYOUX, conseiller aux arts plastiques, Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire

ORDRE DU JOUR :

1 Approbation du compte-rendu du CA du 17 novembre 2016

2 Examen et approbation du compte financier 2016

3 Délibération d'affectation du résultat

4 Examen et approbation du budget n°1 rectificatif 2017

5 Présentation du contrat de performance

Après avoir remercié les participants et annoncé l'ordre du jour, Antoine REGUILLON propose, en fin de réunion, une présentation des workshops qui se sont déroulés dans les ateliers au cours de la semaine. En préambule, Antoine REGUILLON rappelle qu'au cours de l'année universitaire 2016-2017, l'option art s'est consolidée et s'affirme désormais dans sa singularité comme une des plus importantes de France en termes d'effectifs, quand elle est souvent mélangée à d'autres options, comme l'option design par exemple, dans les autres établissements. L'école cherche à stabiliser ses effectifs, sur le cursus licence-master entre 170 et 180 étudiants, alors que les inscriptions aux concours sont en augmentation.

Cette réalité impacte les mouvements budgétaires : les actions à l'international et la recherche participent de la structuration du parcours LMD, (licence master et 3^{ème} cycle que l'on n'appelle pas encore doctorat dans les écoles d'art).

Ainsi le développement international s'inscrit dans les cursus, avec le départ d'étudiants et des partenariats de longue durée avec des établissements d'enseignement supérieur dans différents pays, comme la Palestine, l'Islande, la Roumanie et peut-être prochainement le Brésil.

De même, le sujet des post-diplômes et des formations artistiques professionnelles est parfaitement identifié dans les actions menées par ces jeunes artistes en formation qui se répartissent sur 2 post-diplômes, Art et Création Sonore et le Cépia, et font partie intégrante des effectifs. C'est là une singularité de l'offre de formation de cette école qui souhaite consolider, voire développer sur d'autres thématiques, cet accompagnement des jeunes professionnels.

Concernant l'action de diffusion, les résidences, les expositions, elles sont conçues en lien avec la pédagogie, et il s'agit de renforcer cette connexion, qui est aussi une singularité de cette école, reliée au réseau d'art contemporain de la région Centre-Val de Loire par ses partenariats avec le Frac, le Transpalette, le Centre d'Art de Pougues-les-Eaux, les Résidences de la Borne sur l'aspect céramique, les structures d'Orléans, comme l'association PECTB, mais aussi en contact fructueux avec d'autres structures de départements limitrophes ou parisiennes.

Antoine REGUILLON rappelle le partenariat précieux avec les collectivités territoriales, la ville de Bourges sur des projets réalisés hors les murs, comme le projet "Liaison Douce", actuellement développé dans les quartiers nord, l'Agglomération Bourges Plus, la région Centre-Val de Loire pour son soutien sur des questions de diffusion et pour la réflexion conduite dans le cadre des Etats généraux de la Culture avec l'ensemble des partenaires artistiques des arts plastiques et visuels, la ville d'Issoudun, partenaire de longue date qui propose toujours des projets très intéressants pour l'Ecole à développer en terme d'intervention artistique et de diffusion des films d'étudiants.

Tous ces aspects sont traduits dans le budget présenté, il est important de rappeler le panorama général de ce qu'est l'école aujourd'hui, de ce qui est envisagé dans les mois, les années à venir. Certaines questions seront reprises dans le cadre du Contrat de Performance, comme par exemple celles de l'enjeu de la production professionnelle artistique, du soutien à la création et aux jeunes artistes en lien avec l'actualité artistique territoriale et régionale.

1 Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 17 novembre 2016.

Claudine TROUGNOU présente ses excuses pour la communication tardive des documents, divers dialogues et phases d'ajustement entre le contrôleur budgétaire régional, la DGCA ayant été nécessaires, compte tenu des difficultés rencontrées pour formaliser les tableaux budgétaires dans le nouveau système qui implique de travailler à la fois en comptabilité budgétaire et en comptabilité générale, ce qui a pu parfois, créer des distorsions. Claudine TROUGNOU espère que les éléments tels que remis permettront notamment, avec l'éclairage que l'agent comptable apportera, de comprendre la situation de l'Ecole, qui se porte bien.

Lors de la séance du 17 novembre 2016, avait été présenté un budget rectificatif pour l'année 2016 et un budget initial prévisionnel pour l'année 2017. L'Ecole n'avait pas alors le compte financier 2016 et les projets et développements qui seraient engagés en 2017 n'étaient pas tous finalisés. Le présent CA a donc à se prononcer sur un premier budget rectificatif 2017 qui permet de prendre en compte la totalité des opérations et d'intégrer des financements arrivés tardivement en trésorerie.

Eric CORNE s'interroge sur le fait que sa remarque, portant sur le travail énorme exercé par certains agents sans adéquation avec leur statut ni avec leur salaire, n'ait pas été retranscrite sur le compte rendu du précédent CA. Rolland NESTY rappelle que le CA n'est pas l'instance compétente sur ces

questions. Antoine REGUILLON ajoute que ces distorsions entre missions et catégories font partie du dialogue de gestion avec la DGCA, et remontent régulièrement au Ministère. Claudine TROUGNOU travaille sur la revalorisation de certains postes, sur les carrières et les promotions, une réelle prise en compte des retards constatés a déjà permis des reclassements. L'Ecole va conjointement travailler avec la DGCA sur les effectifs et les carrières des agents, et ce dans le cadre du budget triennal présenté à l'administration. Antoine REGUILLON indique qu'à la page 15 du contrat de performance, dans les faiblesses de l'établissement, figure une valorisation des postes et des missions à poursuivre, la situation professionnelle des agents de l'Ensa-Bourges est en décalage avec le niveau de responsabilités de certains postes, parmi l'équipe administrative seulement 3 agents sont en catégorie A, malgré un niveau de responsabilité important chez les agents de catégorie C, ont des missions qui relèvent des catégories supérieures, c'est le cas dans le domaine de la régie des travaux, de l'action internationale et de la gestion des commandes et du matériel. Les agents récemment titularisés dans le cadre du dispositif Sauvadet qui ont une responsabilité d'encadrement sont en catégorie B, d'autres sont dans cette catégorie en étant en charge d'une mission principale de coordination pédagogique généralement assurée par un agent en catégorie A. Cette situation a été mise en évidence dans le cadre du dialogue de gestion avec la DGCA. Une action de valorisation des postes est à poursuivre pour résorber cet écart entre les missions et les statuts. Claudine TROUGNOU propose la phrase suivante portée au compte rendu : est également abordée par les enseignants la situation catégorielle de certains agents de l'Ecole en décalage par rapport aux missions exercées. Le compte rendu sera approuvé avec cet ajout.

2 Compte financier 2016.

Philippe DAUDENTHUN présente le rapport sur le compte financier 2016, fruit d'une année très difficile pour les établissements passés sous GBCP, au regard du logiciel comptable informatique non encore stabilisé.

Pour la première section, le fonctionnement courant de l'Ecole, au niveau des charges, le total des dépenses nettes de l'exercice est de 1 405 078€, soit une diminution de 2,87 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour les comptes 63 et 64, le montant total des dépenses nettes de personnel est pour 2016 de 530 992€, en augmentation de 2,18 % par rapport à 2015 et représente 37,79 % des dépenses de la section.

Pour les achats de fournitures non stockées (compte 606), une diminution de 15 832€ est enregistrée : 206 478€ en 2016 pour 222 580€ en 2015. Les variations les plus significatives se constatent sur :

- la fourniture de gaz (compte 60613) – 14 524€ (expliqué par l'achat d'une nouvelle chaudière et d'un nouveau contrat-gaz);
- la fourniture d'électricité (compte 60611) + 11 044€ (radiateurs électriques);
- les fournitures d'enseignement et de recherche (compte 6067) – 10 666€

Jean-Yves GAUTHIER précise que le contrat électricité avait été négocié à la baisse, et qu'un rattrapage a été effectué, ce qui risque d'accroître le différentiel.

Les achats de sous-traitance et services extérieurs (comptes 61 et 62), à hauteur de 394 780€, ces comptes enregistrent une hausse de 50 837€ par rapport à l'exercice précédent.

Les augmentations les plus importantes se détaillent ainsi :

- les honoraires + 33 732€, avec les artistes intervenants en workshops, les conférenciers et l'assistance en conseil artistique.
- les missions et déplacements + 19 322€ qui s'expliquent par Re : Territoires
- les bourses (compte 657) en hausse de 14 465€ par rapport à 2015, et dans ce même compte, les charges exceptionnelles, correspondant à la part, à la charge de l'École, des travaux effectués dans le cadre de la convention signée avec la communauté d'Agglomération Bourges Plus.

Au niveau des produits, les recettes nettes s'élèvent à 1 422 291€, soit une hausse de 3,31 % en comparaison avec l'exercice précédent.

Les subventions versées à l'établissement sont de 1 198 014€ représentant 84,23 % des produits de la section.

1 047 093€ de subvention d'Etat hors investissement dont 917 274€ du Ministère de la Culture pour la subvention de fonctionnement, 30 000€ dans le cadre appel à projets professionnalisation (phases 1 et 2) et 2 800€ pour les frais de jury, 47 000€ de la Drac Centre pour le fonctionnement de la Box, les 50 019€ restants concernant différents projets : réforme LMD, nuits radiophoniques, Cordées de la Réussite, Panic Monkey et Liaison Douce.

150 213€ de Collectivités et organismes publics :

53 951€ du Conseil Régional, 25 500€ pour le fonctionnement de la Box, 12 000€ pour les artistes en résidence, 12 451€ de bourses Mobicentre, 1 500€ pour l'accueil de Frédéric Forte et 2 500 euros pour la galerie la Transversale.

10 000€ de la ville de Bourges dont 3 000€ pour le projet liaison douce et 5 000€ de l'Institut Français pour les projets "Re-Territories" et "Panic Monkey".

46 500€ de la communauté d'agglomération Bourges Plus (subvention Cépia, Box, et post-diplômes Arts et Création Sonores) et 4 500€ du centre hospitalier Jacques Cœur.

Les autres subventions sont de 26 289€ de remboursement au titre des contrats aidés et 3 973€ de l'Agence Europe Education pour la mobilité Erasmus.

Les autres produits hors-subventions sont, à part 708€ de taxe d'apprentissage qui reste une subvention, 23 790€ de produits divers, 45 826€ de prestations de services comme les droits de scolarité, les inscriptions aux concours... et 2 399€ de produits d'activités annexes, comme les châssis, les impressions...

A la clôture de l'exercice, un déficit de 18 184,98€ est constaté.

Au niveau de la section d'investissements, le total des dépenses de l'exercice est de 318 243€, le fonds de roulement ayant été sollicité pour compléter la dotation en fonds propres octroyée par l'Etat de 204240€.

Les acquisitions les plus importantes sont :

- Acquisitions de matériel et outillage à hauteur de 129 968€;
- Aménagements des constructions à hauteur de 130 219€;
- Renouvellement du parc informatique à hauteur de 11 930€;

- Achats de logiciels à hauteur de 8 160€ dont GBCP
- Achats de mobilier à hauteur de 28 188€;
- Achat de matériel de transport à hauteur de 9 778€.

Au niveau des indicateurs financiers, le fonds de roulement qui mesure la marge de sécurité financière de l'Ecole s'élevé à 1 293 317,02€. Quand est isolé le solde de la participation de l'établissement pour les travaux de mises aux normes d'hygiène et de sécurité dans le cadre de la convention avec l'Agglomération, à savoir 671 986€, le fonds de roulement est de 621 331€ et représente 159 jours de fonctionnement de l'Ecole, ramenés à l'année 2016.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre les créances d'exploitation et hors exploitation d'une part et les dettes à court terme d'autre part. Au 31 décembre 2016, le besoin en fonds de roulement est de - 32 868,53€.

Pour conclure, la trésorerie est le résultat de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Au 31 décembre 2016, la trésorerie est de 1 326 185,55€.

En complément, Claudine TROUGNOU souligne quelques éléments forts de cet exercice :

D'une part la baisse des dépenses de fonctionnement, alors que la réserve de précaution qui a été constituée en 2016 n'a pas été dégelée, cette baisse se traduit essentiellement par la remise à neuf de la chaufferie Cour d'Honneur réalisée en 2016 et par les variations des achats de sous-traitance et services extérieurs.

D'autre part, directement liées aux activités d'enseignement dans le cadre des conférences et des workshops, la hausse des rémunérations allouées aux artistes invités ainsi que la part des voyages d'étude et des visites d'expositions organisés pour les étudiants, notamment en 1^{ère} et en 2^{ème} année, pour «muscler» leur référentiel en culture générale/histoire de l'art. Hausse des frais de mission, liée notamment au projet international de recherche "Re-Territories" qui a mobilisé deux enseignants sur une période de cinq mois en Palestine, à l'université de Bir Zeit et en partenariat avec le centre d'art contemporain de Ramallah pour y organiser une exposition, accompagné par le Conseil Régional et l'Institut Français. Ce projet se poursuit en 2017 avec la préparation d'un colloque en partenariat avec le FRAC Centre-Val de Loire et l'accueil de deux étudiants Palestiniens pour un cursus de DNSEP. Antoine REGUILLON précise que le projet s'inscrit dans le programme "Entr'écoles" et sera financé aussi par cet intermédiaire. L'établissement a aussi participé en 2016 au festival City Sonic à Mons en Belgique avec les artistes du post-diplôme "Arts et Création Sonores" et a noué un partenariat avec un centre d'art en Islande à l'occasion d'un projet de tournage du film "Panic Monkey" de Pierre Coulibeuf, projet financé en 2016 à la fois par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Centre-Val de Loire, le Conseil Régional et l'Institut Français.

Sur la deuxième section, relative à l'investissement, les 319 000€ inscrits au budget ont permis de moderniser certains équipements stratégiques pour l'Ecole. L'atelier céramique a été doté d'un deuxième four électrique et d'une cabine d'émaillage, l'atelier son a aussi été doté d'équipements plus modernes, du mobilier adaptable a fait l'objet d'une commande groupée auprès d'un fournisseur qualifié, capable de livrer des plateaux démontables respectant les normes anti-feu, et a été installé dans les salles de cours et sur les plateaux. Le plateau de tournage a été repris en peinture et un véhicule de service a été remplacé.

Pour les effectifs, le plafond d'emploi de titre 3 de 10 ETP, correspondant au personnel rémunéré par l'établissement, ont été employés à hauteur de 9,46 ETPT. Un deuxième CAE a été recruté en 2016. Le

plafond d'emploi du titre 2, personnel rémunéré par l'Etat, compte 44 ETP. Le plafond d'emploi actuel, précise Antoine REGUILLON ne permet pas de recruter sur de nouveaux postes, mais seulement des remplacements.

Delphine CHRISTOPHET-TASTET déplore, sans émettre de réserves, qu'il est très difficile pour la tutelle d'exercer le contrôle du fait de la réception très tardive des documents.

Une difficulté demeure par rapport au résultat net de trésorerie, certains tableaux présentent cette dernière en ne prenant en compte que les recettes budgétaires alors que la trésorerie de l'agent comptable prend tout en compte, notamment les recettes extrabudgétaires. En l'absence d'une application informatique comptable finalisée, l'Ecole est obligée de jongler et de reprendre ces chiffres non consolidés, mais pour l'exercice 2017, avec l'aide du CBR, un travail sera effectué pour s'accorder sur un bon mode de calcul et corriger en tant que de besoin les hiatus existants entre les deux chiffres de trésorerie, qui figurent l'un dans le tableau 2 du compte financier 2016 et l'autre dans le tableau 7 trésorerie.

Pour répondre à la question d'Eric CORNE sur les contrats et les cumuls de matières enseignées, Antoine REGUILLON explique qu'il y a très peu d'enseignants contractuels dans cette école. Ces derniers ont été recrutés sur des besoins très précis, comme les langues vivantes, les pratiques de l'écrit et depuis trois ans, il n'y a pas eu de recrutement. Ce sont d'abord des cours d'anglais classique, d'anglais technique qui sont dispensés pour l'acquisition de bases solides en première et deuxième années, puis des cours délivrés par des artistes de langue anglaise pour intervenir en anglais autour des pratiques artistiques des étudiants. Cette année, pour des raisons de remplacement d'un enseignant titulaire sur le pôle volume sculpture, un professeur de langue intervient dans l'Arc "le Bras du Pantographe". Un déséquilibre a été constaté dans certaines disciplines, noté dans le Contrat de Performance, mais le plafond d'emploi ne permet pas toujours d'y faire face. De plus, il est impossible de prévoir quel est l'enseignant qui va demander un congé recherche et donc de trouver un remplaçant dans la même discipline. Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine CRPVE.

3 Affectation du résultat de 2016.

Le résultat de 2016, s'élevant à - 18 184,98€ est porté à l'exercice 2017.

4 Budget rectificatif n°1 de 2017.

Le budget n°1 rectificatif 2017 présente une proposition d'augmentation de 143 600€ par rapport au budget initial. Cette augmentation correspond à la reprogrammation d'AE non-utilisées en 2016 pour un montant de 131 600€ afin de conforter le projet pédagogique de l'établissement, moyennant l'ajustement des moyens matériels et techniques et des ressources humaines, afin de permettre l'intervention d'artistes invités, la poursuite des programmes d'échanges internationaux initiés en 2016, l'accompagnement de projets professionnels portés soit par des enseignants au sein de l'Ecole soit par des étudiants, jeunes artistes diplômés, et également la réalisation de projets partenariaux avec les concours des collectivités territoriales.

Pour éviter toute confusion, Antoine REGUILLON rappelle que post-diplôme et formation professionnelle ne sont qu'une seule et même chose. Cette année, à titre exceptionnel, pour la réalisation du projet de l'Artiste Baptiste BREVART, un montant de 12 000€ a été retenu dans le cadre de l'appel à candidature ministériel «Création en cours». Antoine REGUILLON précise que ce dispositif, lancé par le ministère de la Culture au mois de novembre, concerne les artistes sortis diplômés de nos écoles d'art depuis moins de cinq ans, pour promouvoir les interventions artistiques

en milieu éducatif. Dans certains cas, les jeunes artistes peuvent demander qu'une structure comme leur école d'origine, porte financièrement leur projet. C'est le cas de Baptiste BREVART qui va intervenir en Guyane dans un établissement scolaire. D'un point de vue pratique une convention est en cours de signature entre l'Établissement Public de Coopération Culturelle Médicis Clichy-Montfermeil, ce dernier apportant à l'école les 12 000€ de façon progressive : à la signature de la convention, 40 % seront reversés, 30 % supplémentaires en milieu de parcours sur présentation d'un bilan intermédiaire et le solde à la fin du projet. Toutes les informations se trouvent sur le site internet « Création en cours ».

Cette demande de reprogrammation d'AE, s'équilibre en CP par un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement de 117 600€, par l'apport d'une subvention de 14 000€ du ministère de la Culture sur le programme "Entr'écoles" et par l'apport d'une subvention de « Création en cours » de 12 000€. Le montant global du prélèvement sur le fonds de roulement pour l'année 2017 en prévision est de 321 842€. Cette somme sera ensuite ventilée de la façon suivante : en section personnel (AE=CP) pour 43 000€ concernant le versement à neuf agents contractuels présents en continu sur la période de référence, du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015 de la garantie individuelle pour le Pouvoir d'Achat/GIPA qui s'élève à un montant de 4 400€, le paiement des indemnités pour perte d'emploi de deux agents au terme de leur CAE, soit 20 000€, le recours à une assistante de conservation pour engager l'inventaire du fonds documentaire hérité du CNAP en 2011 et sa mise à disposition auprès des usagers pour un montant de 12 600€. Il n'y a jamais eu de professionnel de la conservation et des techniques documentaires pour aider la conservatrice responsable de la bibliothèque à inventorier puis indexer cette collection, afin d'obtenir les droits de diffusions pour les documents vidéo, confortant ainsi la bibliothèque dans son rôle de lieu documentaire et d'atelier des pratiques de l'écrit. Au-delà de cette mission ponctuelle, le traitement technique des documents ne peut être assuré par une seule personne qualifiée au regard de la richesse du fonds. A noter que reliée numériquement par le Sudoc avec les autres centres documentaires universitaires de la région Centre-Val de Loire, la bibliothèque est devenue le principal fonds documentaire d'art visuel de la région. Enfin, sur les 43 000€ de section personnel, l'intervention ponctuelle d'une théoricienne de l'art contemporain auprès des étudiants en 5^{ème} année préparant leur diplôme s'élève à 6 000 euros.

Sur la section fonctionnement, 88 600€ ventilés pour assurer la poursuite du projet "Re-territories", la phase 2 du projet international d'échanges avec l'Institut Supérieur des Arts et de la Culture de Dakar (Sénégal) avec l'accueil de trois étudiants, l'accueil durant deux mois, d'une spécialiste chinoise de la laque, pour un montant de dépenses estimé à 2 600€, le voyage d'études en Islande, dans le cadre du partenariat initié en 2016 avec le Centre d'Art Verksmiojan à Hjalteyri, pour un coût de 5 000€, la réalisation de deux semaines de workshops pour un montant estimé à 12 000€, le projet « liaison douce » réalisé en partenariat avec la ville de Bourges, dans le cadre de la politique de la ville pour un montant global de 12 000€, la poursuite des « cordées de la réussite », réalisée en partenariat avec le lycée Alain Fournier à hauteur de 6 000€, 12 000€ pour le projet « Création en cours » et le recours à un prestataire de services, pour assurer l'entretien quotidien des locaux d'accueil, des bureaux et des espaces ouverts au public, pour une dépense provisionnée à 20 000€. Ceci dépendra de la capacité d'engager des négociations avec des prestataires de façon à externaliser l'entretien général de l'Ecole. Cette dépense ne peut se réaliser cette année, il faut d'abord lancer une consultation, faire tout le cahier des charges, mais en l'état actuel des personnels vieillissants de l'établissement, on ne peut continuer plus longtemps à rester dans ces conditions d'entretien, ni uniquement recruter des agents contractuels à qui l'on devrait payer du chômage, ce qui ferait basculer l'Ecole dans un cercle non vertueux. Delphine CHRISTOPHET-TASTET demande quel impact

aurait cette opération sur le plafond d'emploi et la masse salariale. Ces personnels sont des ATSM titulaires et certains ayant des problèmes de santé ont déjà bénéficié d'un changement de poste.

Ce qui se traduit par des recettes portées à 1 350 963€ et des dépenses en AE pour 1 656 038€ et des crédits de paiement pour 1 672 805€. Pour l'enveloppe personnelle, on passe de 512 500€ à 555 500€ en AE=CP. L'enveloppe fonctionnement passe de 786 398€ à 886 998€; les crédits de paiement sont légèrement supérieurs, car y sont intégrés les restes à payer de 2016 sur 2017.

Les investissements sont inchangés, les recettes en prévision s'élèvent à 1 350 963€.

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes, 8,4 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond, 1 656 038€ d'autorisations d'engagements répartis en 555 500€ pour le personnel, 886 998€ de fonctionnement, 213 540€ en investissement. 1 672 805€ de crédits de paiement dont 555 500€ de personnel, 903 765€ de fonctionnement, 213 540€ d'investissement, contre des prévisions de recettes de 1 350 963€, et un prélèvement sur le fond de roulement à concurrence de 321 842€ pour un solde budgétaire déficitaire. Sur ce solde, 150 000€ sont d'ores et déjà approvisionnés pour la phase de travaux de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus.

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 321 842€ de variation de trésorerie (prélèvement) ;
- 321 842€ de résultat patrimonial (perte) ;
- 321 842€ d'insuffisance d'autofinancement (IAF)
- 321 842€ de variation en diminution du fond de roulement.

Sont joints à cette délibération les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier qui intègre la trésorerie et les recettes, et celui de la situation patrimoniale.

Eric CORNE s'abstient de voter et demande sur quel budget sont inscrites les questions de production des enseignants. Dans le contrat de performance, l'Ecole est un lieu de production reconnu depuis plus de vingt ans sans que cela soit clairement identifié. Entre les films d'artistes, les productions artistiques de ses propres agents, et la diffusion éditoriale réalisée avec La Box, c'est un des plus importants centre de production non commercial dans la région. Aujourd'hui la question qui se pose est de cadrer et rendre visible cette activité pour la valoriser et la faire connaître pour la développer selon des axes qui intéressent l'Ecole en partenariat avec des lieux et des instances de production comme CiClic. La question de la production s'envisage à ce niveau, les difficultés ont été mises récemment en évidence à travers des productions importantes en cinéma, d'un point de vue contractuel, juridique et d'engagement dans la pédagogie des étudiants impliqués comme jeunes professionnels. La production en interne des professeurs ou des responsables d'atelier est un sujet important qui n'a jamais fait l'objet de cadrage dans l'Ecole. Il s'agit donc de réfléchir à une sorte de règlement, précisant les enjeux d'une production artistique au sein de l'école sur la pédagogie, définissant les critères de sélection des projets en fonction de leur qualité artistique, de leur impact sur la pédagogie, et des partenariats sollicités.

L'Ecole a accompagné récemment les projets de collègues artistes dans le cadre d'expositions comme celle de Pougues-les-Eaux réalisée avec le concours des moyens et de l'assistant de l'atelier céramique. Une note sera rédigée pour la CRPVE. Cette question devient un enjeu pour l'Ecole d'autant plus que ces productions professionnelles participent pleinement à la formation des étudiants et les accompagnent dans leur qualification artistique et technique mais restent à cadrer et

à équilibrer. La même question se pose pour la recherche, avec la prise en compte de nos étudiants par les universités, dans le fait de pouvoir être doctorant.

La délibération du BR1 2017 est approuvée à une abstention.

5 Contrat de Performance.

Présenté dans ses grandes lignes au précédent CA, le contrat d'objectifs et de performance a été revu en matière de présentation, et sera ratifié par le Ministère après sa validation en CA.

Jean-Yves GAUTHIER demande s'il est possible d'ajouter un indicateur sur le nombre de stagiaires reçus chaque année par l'école, puis de mettre en annexe le sommaire de l'étude de programmation, la convention de mise à disposition de l'Ecole par l'agglomération, l'avenant aux travaux avec l'avenant financier. Delphine CHRISTOPHE-TASTET propose de mentionner l'étude Crescendo et les coûts d'opération après leur réévaluation par la mission de conseil en architecture de la DGCA.

Après la présentation de ce document par la Direction, et après échanges, le Conseil d'Administration valide le document tel qu'établi et remis aux participants.

La séance est levée à 16h45.